



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 07-08-2026 /

Dossier complet le : 07-08-2026 /

N° d'enregistrement : 022140/KK P

### 1 Intitulé du projet

Camping Natura Village : Extension, reamenagement et dedensification du camping existant avec 57 emplacements supplémentaires sur la commune de SAINT-GERVAIS (85)

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

LVR INVEST

Raison sociale

LVR INVEST

N° SIRET

10011881900018

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

DUPONT

Prénom(s)

Julien

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie          | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie<br>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)) |
|--------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 42. Terrains de camping et caravanage, 42A |                                                                                                                                                                      |

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à créer une extension du camping Natura Village sur le Nord de la parcelle OC n°2870 actuellement enherbée au Nord du camping existant exploité (au Sud de la parcelle OC n°2870) sur une surface de 1,1 ha par l'ajout de 43 nouveaux emplacements. En complément de cette extension, le projet consiste également en un réaménagement du camping existant par l'ajout de 28 parcelles au Sud du périmètre du camping sur une surface de 0,7 ha sur les parcelles OC n°553, 555 et 2870. Les parcelles OC n°553 et 555 étaient auparavant exploitées par des hébergements non autorisés, la partie Sud-Est de la parcelle n°2870 était occupée par l'ancien espace aquatique du camping. Le projet concerne également la densification de 14 emplacements dans l'emprise exploitée afin de disposer d'emplacements de taille supérieure permettant d'améliorer le confort de la clientèle. À la suite du projet, le camping passera de 148 emplacements à 205 emplacements soit 57 emplacements supplémentaires. Aucune construction de bâtiment n'est envisagée, les services existant étant suffisamment présents (blocs sanitaires et zone d'accueil). Ces zones seront aménagées et végétalisées avec de nombreuses plantations d'arbres et de massifs notamment

#### 4.2 Objectifs du projet

L'objectif principal de ce projet est de proposer une offre d'hébergements supplémentaire en augmentant la capacité d'accueil du camping, afin de répondre à une demande croissante de touristes visitant la Vendée et d'offrir un cadre de vie agréable pour les résidents habitant à l'année au sein du camping. Le site dispose d'une localisation privilégiée à moins de 10 km des plages de l'Atlantique à la jonction de la côte de Jade et de la côte de Lumière et à moins de 15 km de l'île de Noirmoutier.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux s'effectueront en une seule phase, les principales étapes sont les suivantes : - Réalisation des voies de desserte perméables et des stationnements. - Réalisation des réseaux d'adduction d'eau potable, d'assainissement et électriques limités au strict minimum. - Réalisation des emplacements. - Végétalisation du site et insertion paysagère dans un cadre naturel en adéquation avec le fonctionnement du camping existant. Les travaux sont prévus dès que les autorisations le permettront. Ils sont programmés en hiver, en dehors des périodes de reproduction de la plupart des espèces animales, en dehors de la période de nidification pour les oiseaux et en dehors de la période de floraison de la plupart des espèces floristiques.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La phase d'exploitation du camping restera identique à la situation existante avec un camping ouvert à l'année accessible aux résidents (propriétaire de mobil-home) du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Le camping est accessible par le chemin de la Fresnerie, à proximité de la D28 reliant SAINT-GERVAIS à BOIS-DE-CENE (85). L'accès aux nouveaux hébergements se fera par le réseau viaire historique sur le camping existant étendu jusqu'aux nouveaux hébergements. Le démantèlement de ce type d'activités est peu envisageable à moyen et long termes. En cas de cessation d'activité par le porteur de projet, des repreneurs seront recherchés dans le cadre d'une vente. Cette hypothèse est la plus probable, l'établissement étant localisé en Vendée, département très attractif pour les vacanciers, le rachat pourra être aisé. C'est d'ailleurs dans ce cadre qu'a été racheté le camping Natura Village (auparavant nommé La Fresnerie) par le porteur de projet actuel. En cas de cessation définitive sans repreneur, le démantèlement s'effectuera dans les règles de démolition. Les hébergements seront revendus et/ou démontés. Tous les gravats des travaux de démolition seront triés, évacués du site et transportés dans une déchèterie agréée, en fonction de leur classe de déchets (spéciaux, ménagers et assimilés, inertes) ou réemployés via des filières spécifiques dans le cadre de l'économie circulaire (bardage, métaux, ...). Les terrains redeviendront naturels avec mise en place de terre végétale sur les endroits le nécessitant. Il n'y a pas de risque de pollution chimique.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager en cours de réalisation. Dossier de déclaration Loi sur l'Eau pour la gestion des eaux pluviales, la régularisation du système d'assainissement non collectif et l'impact sur les zones humides en cours de réalisation

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques du projet                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Valeurs                                                                                                                            |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Superficie cadastrale du camping dont surface exploitée par les emplacements<br>Nombre d'emplacements actuel<br>Nombre d'emplacements supprimés<br>Superficie de la densification du camping<br>Nombre d'emplacements créés<br>Superficie de l'extension du camping<br>Nombre d'emplacements créés<br>Superficie cadastrale du | (7,7 dont 4,4, ha) (148, emplacements)<br>(14, emplacements)<br>(0,7, ha)<br>(28, emplacements)<br>(1,1, ha)<br>(43, emplacements) |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 108 Voie : Chemin de la Fresnerie

Lieu-dit :

Localité : 108 Chemin de la Fresnerie 85230 Saint-Gervais

Code postal : 85230 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. : 1°57'40"O Lat. : 46°54'48"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : Lat. :  
Point de d'arrivée : Long. : Lat. :

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

En zone AT (STECAL) du PLUi CHALLANS-GOIS-COMMUNAUTE approuve par arrete le 15/02/2024 et dont la derniere procedure a ete approuvee le 06/11/2025.

Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

Le camping Natura Village est un camping actuellement exploité sur la commune de SAINT-GERVAIS. Ce camping a fait l'objet d'une autorisation d'aménager sur une surface de 60 800 m<sup>2</sup> pour un nombre d'emplacement fixe à 148 sur l'ensemble du terrain en date du 19/07/2002 par la commune de SAINT-GERVAIS.

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il :                                                                                                                                        | Oui                      | Non                                 | Lequel/Laquelle ?                                                                                                                                                                                                                                     |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?                                                              | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La ZNIEFF de type I la plus proche du camping est "Prairies et marais au Nord de la Rive-la Haie" (520012224) à 1,7 km au Nord. La ZNIEFF de type II la plus proche du camping est "Marais breton et baie de Bourgneuf" (520005785) à 1,8 km au Nord. |
| En zone de montagne ?                                                                                                                                            | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Non concerne.                                                                                                                                                                                                                                         |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?                                                                                                  | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Non concerne.                                                                                                                                                                                                                                         |
| Sur le territoire d'une commune littorale ?                                                                                                                      | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Non concerne. La commune de SAINT-GERVAIS n'est pas une commune littorale.                                                                                                                                                                            |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Non concerne.                                                                                                                                                                                                                                         |

| Le projet se situe-t-il :                                                                                                                                    | Oui                                 | Non                                 | Lequel/Laquelle ?                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?                                             | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | La commune de SAINT-GERVAIS n'est pas recensée dans les communes du PPBE de 4ème échéance de Vendée.                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                      | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le projet est situé au sein de la zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA) soumis à arrêté portant délimitation de zonages archéologiques n°83 - seuil à 30 000 m².                                                                                                                                                                                                                 |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?                                                                                                 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Un inventaire zones humides a été réalisé en février et en avril 2026 [Annexe n°8.2.1]. Un total de 22 850 m² de zones humides a été inventorié sur le site d'étude. Après application des mesures d'évitement et de réduction, le projet impacte un total de 4 250 m² de zones humides. Des actions écologiques de compensation sont ainsi mises en place sur les zones humides conservées sur les |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La commune de SAINT-GERVAIS est incluse dans le périmètre du PAPI Baie de Bourgneuf, en revanche aucune risque inondation n'est recensé sur les parcelles du projet.                                                                                                                                                                                                                                |
| Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?                                                                                                                        | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le PAPI Baie de Bourgneuf a été approuvé par arrêté le 28/12/2017.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Dans un site ou sur des sols pollués ?                                                                                                                       | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Aucun risque de pollution des sols n'est recensé sur les parcelles du camping selon les bases de données BASOL et CASIAS.                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Dans une zone de répartition des eaux ?                                                                                                                      | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Non concerné.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?                                | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Non concerné.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Dans un site inscrit ?                                                                                                                                       | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Non concerné. Le site inscrit le plus proche du camping est "Le port du Bec depuis l'écluse jusqu'à la mer" (85SI13) à 8,7 km à l'Ouest.                                                                                                                                                                                                                                                            |

| Le projet se situe-t-il dans ou à proximité : | Oui                                 | Non                                 | Lequel et à quelle distance ?                                                                                                                                                                                                       |
|-----------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| D'un site Natura 2000 ?                       | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La ZSC/ZPS la plus proche du camping est "Marais Breton, baie de Bourgneuf, ile de Noirmoutier et foret de Monts" (FR5200653/FR5212009) a 1,8 km au Nord. Aucun impact n'est a attendre sur ce zonage par la realisation du projet. |
| D'un site classé ?                            | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Non concerne. Le site classe le plus proche est "Le passage du Gois, l'ile de la Crosniere et le polder de Sebastopol" (85SC32) situe a 8,8 km a l'Ouest du camping.                                                                |

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles |                                                                                                | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel                                        |
|-------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ressources              | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ?                           | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le reseau d'adduction d'eau potable du site sera etendu pour alimenter les nouveaux hebergements installes.                   |
|                         | Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Non concerne.                                                                                                                 |
|                         | Est-il excédentaire en matériaux ?                                                             | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'engendrera aucun mouvement de materiaux en dehors des tranches pour passer les reseaux.                           |
|                         | Est-il déficitaire en matériaux ?                                                              | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'engendrera aucun mouvement de materiaux. Pour l'amenagement des espaces verts, la terre en place sera reemployee. |
|                         | Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?                         | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                               |

| Incidences potentielles |                                                                                                                                                                                           | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ressources              | Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?                                                                     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | L'extension des réseaux existants sur le camping sera réalisée pour la viabilisation des hébergements et des emplacements. Les réseaux (AEP, EU et électriques) seront limités au strict minimum.                                                                                                                                                                                                                                                           |
|                         | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?                     | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le site d'étude a fait l'objet d'un inventaire naturaliste 2 saisons, le diagnostic est disponible en Annexe n°8.2.2.. Les enjeux identifiés les plus forts concernent les haies bocagères et les boisements (habitats de nombreuses espèces de chiroptères, d'avifaune, de mammifères ou de reptiles). Des mesures ERC seront mises en place pour limiter l'impact du projet sur le site (éviter des haies et boisements existants des espèces exotiques). |
| Milieu naturel          | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le camping se situe en dehors des zones Natura 2000. Des nuisances sonores pourront avoir lieu lors de la phase travaux pour les espèces animales. Le risque de perturber les espèces dans leurs fonctions vitales sera très faible. Il n'y a aucun risque de détruire des habitats classés.                                                                                                                                                                |
|                         | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?                                                                                                      | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le site du projet d'extension est actuellement une parcelle enherbée de prairie ceinturée de haies. Les zones à enjeux forts (haies bocagères, zones humides) seront conservées au maximum dans l'aménagement du projet. La végétation sera conservée au maximum et renforcée par des essences locales. Le projet imperméabilisera en partie cet espace par la mise en                                                                                      |
| Risques                 | Est-il concerné par des risques technologiques ?                                                                                                                                          | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | La base de données BASOL recense un site pollué ou potentiellement pollué (SSP0006073) à 4,5 km au Sud-Ouest du projet sur la commune de SALLERTAINE. La base de données CASIAS recense une ancienne décharge (SSP4012630) à 900 m au Nord du camping. L'installation classée la plus proche du camping est un élevage de volailles soumis à Enregistrement à 900 m à l'Ouest du camping.                                                                   |
|                         | Est-il concerné par des risques naturels ?                                                                                                                                                | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Seisme : sismicité modérée Remontée de nappe : localise sur une entité hydrogéologique Mouvement de terrain : événement d'érosion de berge à 14,4 km à l'Ouest Retrait-gonflement des argiles : exposition moyenne Radon : potentiel de catégorie 1 Les risques naturels sont globalement faibles sur le projet.                                                                                                                                            |
|                         | Engendre-t-il des risques sanitaires ?                                                                                                                                                    | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les eaux usées seront de type ménagères et seront collectées et raccordées au réseau d'assainissement non collectif du camping dirige vers des lagunes suffisamment dimensionnées [Annexe 8.2.3]                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                         | Est-il concerné par des risques sanitaires ?                                                                                                                                              | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le traitement des eaux usées par une station conforme n'engendre pas de risque.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |

| Incidences potentielles |                                                | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------|------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nuisances               | Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?   | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La réalisation du projet engendrera du trafic de PL lors des travaux et du trafic de VL des clients. Ces circulations seront limitées aux voiries nouvellement aménagées et existantes du camping. La circulation des engins de chantier pourra également générer des nuisances lors des travaux.                                                                                                                                |
|                         | Est-il source de bruit ?                       | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le camping étant déjà en exploitation, le projet ne générera pas davantage de bruit en dehors des périodes de chantier avec la circulation des engins et la réalisation des travaux.                                                                                                                                                                                                                                             |
|                         | Est-il concerné par des nuisances sonores ?    | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                         | Engendre-t-il des odeurs ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas destiné à engendrer des odeurs particulières.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|                         | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                         | Engendre-t-il des vibrations ?                 | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'engendrera pas de vibrations particulières en dehors de celles générées par la circulation des engins lors du chantier.                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|                         | Est-il concerné par des vibrations ?           | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                         | Engendre-t-il des émissions lumineuses ?       | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les nouveaux hébergements pourront générer des émissions lumineuses qui seront restreintes au site. L'éclairage sera réduit au maximum sur les espaces communs et adapté à la trame noire.                                                                                                                                                                                                                                       |
|                         | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                         |                                                |                                     |                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Émissions               | Engendre-t-il des rejets dans l'air ?          | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Les hébergements pourront engendrer des rejets dans l'air via le chauffage s'ils en sont équipés, le type et le nombre de chauffage seront décidés lors de l'attribution des marches (pompe à chaleur ou électrique) ou directement par les propriétaires des hébergements une fois vendus à des résidents. La vitesse de circulation des véhicules sera faible sur le site, ce qui limitera les rejets de gaz à effet de serre. |
|                         | Engendre-t-il des rejets liquides ?            | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Les eaux pluviales et de ruissellement générées par la nouvelle imperméabilisation du camping seront collectées et envoyées dans des ouvrages dédiés correctement dimensionnés [Annexe 8.2.41]                                                                                                                                                                                                                                   |
|                         | Si oui, dans quel milieu ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input type="checkbox"/>            | Selon les tests de perméabilité réalisés sur le site en février 2026, la perméabilité mesurée est nulle en surface (0 mm/h). Les ouvrages de gestion des eaux pluviales seront régulés vers le milieu superficiel.                                                                                                                                                                                                               |

| Incidences potentielles            |                                                                                                                                             | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br>Appréciez sommairement l'impact potentiel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Émissions                          | Engendre-t-il des effluents ?                                                                                                               | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Les eaux uses supplementaires seront traitees par le systeme d'assainissement non collectif deja present dans le camping de type lagunage qui sera regularise dans le cadre d'un dossier Loi sur l'eau. La charge supplementaire estimee par la realisation du projet est de 174 EH. La capacite nominale estimee du lagunage etant de 520 EH et la charge de pollution theorique future etant de 505 EH, il est considere que le projet d'extension ne |
|                                    | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?                                                                  | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Les dechets generes par l'activite sont des dechets non dangereux, de type dechets menagers. Les dechets seront tries et collectes conformement a la reglementation en vigueur.                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Patrimoine/Cadre de vie/Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?                                    | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les nouveaux emplacements seront realises dans la continuite du camping existant sur une parcelle en retrait des axes routiers a proximite. Les haies et boisements presents sur la parcelle d'extension seront entierement conserves lors des aménagements permettant de limiter l'impact visuel du projet.                                                                                                                                            |
|                                    | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Les zones de densification seront realisees sur des espaces deja impermeabilises par le camping (ancien espace aquatique et ancienne zone d'accueil d'hebergements). Dans le cadre de l'extension, la prairie ouverte sera amenee a disparaitre partiellement par la mise en place des aménagements.                                                                                                                                                    |

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

**Si oui, décrivez lesquelles :**

La MRAE des Pays de la Loire recense un projet sur la commune de SAINT-GERVAIS sur la periode 2021-2026. Il s'agit de l'extension du camping "Domaine Les Epinettes" avec 30 emplacements supplementaires datant de decembre 2025. Ce camping est localise a 2,7 km au Sud du camping Natura Village. Le principal impact cumule de ces deux projets concerne l'apport d'eaux pluviales supplementaires vers les milieux recepteurs de part l'augmentation de l'impermeabilisation. Ces campings ne sont pas localises dans les memes masses d'eau de surface (FRGR2052 pour le camping "Domaine Les Epinettes" et FRGC48 en majorite pour le camping "Natura Village"). Aucune incidence cumulee particuliere n'est a attendre.

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le present projet consiste en l'extension et en la densification du camping Natura Village avec 57 emplacements supplementaires sur la commune de SAINT-GERVAIS en Vendee (85), sur un terrain adjacent au camping existant exploite pour 43 nouveaux emplacements et sur le perimetre du camping existant pour 28 emplacements dans le cadre d'un reamenagement. En complement, 14 emplacements seront supprimees dans le cadre d'une dedensification. Le projet a ete travaille afin de limiter au maximum ses impacts sur l'environnement : - Conservation des haies et des espaces boises representant des zones a enjeux forts selon le diagnostic ecologique 2 saisons realise sur le site d'etude [Annexe 8.2.2], - Application de la sequence Eviter-Reduire-Compenser afin de limiter les impacts du projet sur les zones humides. Apres plusieurs modifications du plan de masse, l'impact total sur les zones humides est de 4 250 m<sup>2</sup>. La MNEFZH a ainsi ete appliquee resultant a un ratio de 3 m<sup>2</sup> a compenser par m<sup>2</sup> impacte. Plusieurs actions ecologiques seront mises en place sur les zones humides conservees du camping sur une surface totale de 13 440 m<sup>2</sup> soit 3,2 m<sup>2</sup> compensees/m<sup>2</sup> impacte. Le diagnostic zones humides est disponible en Annexe 8.2.1. - L'assainissement des eaux usees supplementaires generees par le projet pourra etre realise par le systeme de lagunage present sur le camping. Description du systeme de collecte des eaux usees et modalites de traitement disponible en Annexe 8.2.3. - Les eaux pluviales nouvellement generees par l'impermeabilisation des parcelles seront collectees et gerees par des ouvrages correctement dimensionnees pour etre envoyees a debit regule vers le milieu recepteur [Annexe 8.2.4]. En phase travaux, toutes les mesures seront prises pour preserver le site (utilisation des voiries

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Cette demande d'examen au cas par cas concerne le projet d'extension, de reamenagement et de dedensification du camping Natura Village par l'amenagement de 57 emplacements supplementaires portant la capacite d'accueil du camping a 205 emplacements sur la commune de SAINT-GERVAIS en Vendee. Le projet sera realise sur des parcelles appartenant au camping. Le site a fait l'objet d'un inventaire naturaliste et d'un inventaire zones humides. Les impacts ont ete limites au maximum par differentes adaptations du plan de masse du projet. La totalite des nouvelles eaux pluviales et eaux usees generees par la realisation du projet seront gerees conformement a la reglementation en vigueur via des ouvrages adaptes. Les zones humides impactees par la realisation du projet seront compensees sur le site du camping. Ces

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

| Objet |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                          |
|-------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| 1     | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <input type="checkbox"/> |
| 2     | Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <input type="checkbox"/> |
| 3     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <input type="checkbox"/> |
| 4     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <input type="checkbox"/> |
| 5     | Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé                                                                                                                                                                                                                                                                            | <input type="checkbox"/> |
| 6     | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau | <input type="checkbox"/> |
| 7     | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

| Objet |  |                          |
|-------|--|--------------------------|
| 1     |  | <input type="checkbox"/> |
| 2     |  | <input type="checkbox"/> |
| 3     |  | <input type="checkbox"/> |
| 4     |  | <input type="checkbox"/> |
| 5     |  | <input type="checkbox"/> |

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom DUPONT

Prénom Julien

Qualité du signataire Gerant

À SAINT-GERVAIS

Fait le 07-08-2026 /    /    /    /   



Signature du (des) demandeur(s)